

Séance du Conseil Municipal

en date du

1^{er} février 2022

L'an deux mil vingt-et-un et le quinze du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme BAJARD Brigitte, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer

Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin (SIEVS)*

Céline DECHAVANNE indique qu'une réunion de cadrage a eu lieu avec Véolia pour faire le bilan du contrat de délégation de service public pour la distribution et le traitement de l'eau potable, et pour définir les objectifs du nouveau contrat .

➤ *Comité Consultatif Eau et Assainissement*

Céline DECHAVANNE relate la dernière réunion du Comité Consultatif Eau et Assainissement lors de laquelle ont été présentées les compétences dont la Communauté de Communes dispose à ce jour en matière d'environnement à savoir le SPANC et le traitement des boues.

Elle indique que, dans le cadre du SPANC, la Communauté de Communes a réalisé 300 contrôles d'assainissement individuel en 2021.

Elle rappelle que dans le cadre de la compétence boues, les boues extraites de la nouvelle station de Pouilly sous Charlieu et Briennon seront traitées par la Communauté de Communes environ un mois après la mise en service de la station.

Un point sur le transfert de compétences eau et assainissement et sur l'avancée de la charte des bonnes pratiques a été réalisé. Dans cette optique, l'inventaire des équipements électromécaniques de chaque commune va être remis à jour.

➤ *ASOIE*

Mercedes CARRENO indique qu'elle a participé à l'Assemblée Générale de l'ASOIE.

Elle fait le bilan 2021 de l'association qui montre une baisse très importante de l'activité avec seulement 9 personnes reçues sur l'année et indique que les bénévoles ont décidé de dissoudre l'association lors de la prochaine assemblée générale prévue en février.

Les missions de l'association pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi sont assurées par la Maison des Services.

➤ *Comité Consultatif Déchets Ménagers*

Brigitte BAJARD fait le compte-rendu de la réunion du Comité Consultatif Déchets Ménagers.

Elle précise qu'un nouveau rythme de collecte des ordures ménagères est prévu à l'issue du contrat de collecte actuel, soit à compter du 1^{er} janvier 2023. Le ramassage en porte en porte des ordures ménagères se fera tous les 15 jours pour les particuliers et une fois par semaine pour les professionnels.

Ce nouveau rythme permettra de maintenir le tarif de la redevance malgré la hausse des taxes et de coûts liés à la collecte, sans pénaliser la plupart des usagers puisqu'actuellement seuls 23 % des bacs sont collectés chaque semaine.

Le cahier des charges de la consultation pour le futur marché de collecte est actuellement en cours de rédaction en tenant compte de ces nouvelles conditions.

➤ *MJC*

Alexandra DUCROT et Béatrice FARABET indiquent qu'elles ont participé à la réunion du Conseil d'Administration de la MJC et précisent qu'un nouveau directeur a été recruté.

➤ *Les Amis de la Bibliothèque*

Béatrice FARABET fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association des Amis de la Bibliothèque. Elle informe le Conseil Municipal de l'élection d'une nouvelle Présidente, Mme Françoise Harvey.

Elle fait part de la modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque, avec la suppression de la permanence du mardi de 16h à 17h30 qui était peu fréquentée et la mise en place d'une nouvelle permanence le mercredi après-midi pendant laquelle des activités jeux seront proposées.

Le bureau a pour souhait de redynamiser la bibliothèque avec l'organisation d'expositions. Les bénévoles ont proposé l'installation d'une cabane à livres devant la mairie et veulent renforcer la signalétique pour une meilleure visibilité de la bibliothèque.

II. FRICHE CENTRE BOURG

Céline DECHAVANNE précise au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour la dépollution du site va être lancée en février par EPORA.

Il convient donc d'engager dès à présent une recherche de partenaires aménageurs qui soient ainsi en capacité de prendre le relais au plus près de la fin des travaux de dépollution.

Céline DECHAVANNE rappelle que par délibération du 26 octobre 2021, le Conseil Municipal avait retenu la proposition technique et financière du cabinet PETIT, spécialisé dans l'accompagnement juridique des communes, pour l'établissement du cahier des charges de consultation et pour l'analyse des offres.

Elle fait part des conclusions de Maître Ferrand qui a étudié le projet et qui confirme que la procédure d'une concession d'aménagement est la plus adaptée aux spécificités du dossier. Cette procédure assurera à la commune une maîtrise globale du développement de la zone tout en faisant porter le risque économique sur l'aménageur qui sera retenu.

Le Conseil Municipal approuve la procédure de concession d'aménagement et demande au cabinet PETIT de rédiger le cahier des charges pour le lancement de la consultation.

Le Conseil Municipal désigne également la commission d'analyse des offres constituée de 4 membres titulaires et de 4 suppléants.

III. REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Département pour la réhabilitation du restaurant scolaire.

Il rappelle le programme de travaux qui comprend la réfection de la toiture et le renforcement de la ferme principale de la charpente. Afin de réhabiliter de façon globale et durable ce bâtiment et d'améliorer l'isolation énergétique, il est également prévu de remplacer le plafond, de refaire les peintures et les sols et de procéder au remplacement des fenêtres.

Il présente au Conseil Municipal les devis correspondants et indique que ces travaux pourraient également bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2022.

Le Conseil Municipal approuve le programme de réhabilitation du restaurant scolaire tel que présenté et sollicite auprès de l'Etat la subvention maximum possible au titre de la DETR 2022.

IV. REGULARISATIONS FONCIERES

➤ *Chemin des Monières*

René VALORGE explique au Conseil Municipal que la parcelle A 897 d'une superficie de 216 m² situé aux Avaizes correspond à une portion d'un ancien chemin qui n'est plus ouvert à la circulation depuis de nombreuses années. Cette parcelle, qui appartient toujours à la commune, est matériellement comprise dans la propriété de M. Philippe MILLER qui en assure l'entretien.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal décide de céder la parcelle A 897 à M. Philippe MILLER à l'euro symbolique, les frais relatifs à cette cession étant supportés par l'acquéreur.

➤ *Chemin du Bois Vert*

René VALORGE indique au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par M. DUSSER qui souhaite acquérir une partie d'un ancien chemin inutilisé le long de sa propriété, chemin du Bois Vert.

Cet ancien chemin n'aboutit plus et n'est plus entretenu depuis de nombreuses années.

Aussi, René VALORGE propose au Conseil Municipal de céder ce chemin aux propriétaires riverains, M. DUSSER et M. BAULAND, à l'euro symbolique, les frais relatifs à cette cession étant supportés par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal approuve cette cession aux conditions proposées.

➤ *Chemin des Bois*

René VALORGE explique au Conseil Municipal qu'il a été constaté à l'occasion de transactions immobilières que les parcelles cadastrées B 1587 et B 1588 d'une superficie respective de 187 m² et 26 m² sont propriété de M. Jean DESSERTINE, alors que celles-ci font partie du domaine public de la commune depuis de nombreuses années.

Afin de régulariser cette situation, Le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles B 1587 et B 1588 à l'euro symbolique, les frais relatifs à cette cession étant pris en charge par la commune.

V. INTERCOMMUNALITE

➤ *Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la CTG*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal qu'une nouvelle convention territoriale globale a été signée entre Charlieu-Belmont Communauté et la CAF de la Loire. Cet accord vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services et actions développés en direction des habitants du territoire, avec 4 axes d'action prioritaires :

- poursuivre la coordination et l'adaptation aux services des familles
- poursuivre et enrichir le partenariat et les services en direction des jeunes
- affiner les services auprès des publics fragiles
- poursuivre la dynamique autour de l'animation de la vie locale

Il indique que chaque commune doit désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour participer à la CTG.

Le Conseil Municipal désigne Mme Alexandra DUCROT en qualité de membre titulaire et Mme Béatrice FARABET en qualité de membre suppléant.

➤ *Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au comité consultatif Urbanisme*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal la création Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Roannais dont le périmètre regroupe le territoire des 5 intercommunalités du Nord du Département.

Ainsi, au niveau de Charlieu-Belmont Communauté un nouveau comité consultatif « Urbanisme » a été constitué et chaque commune doit désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour y participer.

Le Conseil Municipal désigne M. Pascal SIMON en qualité de membre titulaire et Mme Céline DECHAVANNE en qualité de membre suppléant.

VI. CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS :

➤ *Convention avec ALCOME*

Béatrice FARABET et Brigitte BAJARD rappellent que le Conseil Municipal des Enfants a décidé de mener un 1^{er} projet intitulé « Village propre avec zéro mégot ».

Elles expliquent que les conseillers municipaux enfant ont préparé des affiches pour sensibiliser la population et qu'ils vont les poser dans les commerces du village et dans plusieurs lieux où de nombreux mégots sont retrouvés. La parution d'un article dans le journal est également prévue afin de faire connaître leurs actions.

Elles présentent également l'éco-organisme ALCOME agréé par les pouvoirs publics sur la filière à Responsabilité élargie des producteurs (REP) des mégots. Sa mission est de réduire la présence des mégots jetés dans l'espace public.

ALCOME accompagne les collectivités à travers plusieurs dispositifs, et notamment :

- La mise à disposition de cendriers de rue,
- La distribution de cendriers de poche,
- Le versement d'un soutien financier de 0,50 €/habitant/an pour les communes de moins de 5 000 habitants

En contrepartie, la commune s'engage à mener des actions de prévention, sensibilisation, nettoyage et collecte des mégots présents dans l'espace public.

Afin de bénéficier de l'accompagnement de cet éco-organisme, une convention doit être signée avec la commune.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention avec ALCOME.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal

- **Prend connaissance** des travaux de mise en valeur du monument aux morts place de Verdun
- **Est informé** de l'organisation d'une formation à la gestion de crise par le SDIS 42 le 19 mars 2022

Le Maire,
René VALORGE